

MOTOCROSS

REGLEMENT PARTICULIER 2025

CHAMPIONNAT DE FRANCE MONTÉE IMPOSSIBLE



MOTO-CLUB: Moto club Artete
E-MAIL: motoclubarette@gmail.com
TÉLÉPHONE: 0637415794
ORGANISATEUR TECHNIQUE: Moto club Arette

N° D'ÉPREUVE FFM: 748
DATE: 15/08/25 au 17/08/2025
LIEU: Lieu dit Roucam 64570 Arette

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

ARTICLE 1 | ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

ARTICLE 2 | LISTE DES OFFICIELS

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronomètres, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	André LIOGIER	Licence :
Délégué FFM (Président de jury)	Paul ROCHE	Licence :
Membre du Jury	/	Licence :
Membre du Jury	/	Licence :
Commissaire technique responsable	Serge TISON	Licence :
Responsable du chronométrage		Licence :

ARTICLE 3 | DÉTAIL DES CATÉGORIES

➔ Prototype

A partir de 16 ans.

Cylindrée de 601cc minimum sauf pour les moteurs de fabrication artisanale, les moteurs multiples et électriques.

Les motocycles utilisés pour cette catégorie sont des motos construites à cet effet.

Les motos d'origine et les motos modifiées ne sont pas admises dans le championnat.

L'utilisation du système « Nitro Oxyde Liquide » est admise.

Couleurs des plaques : Fond : Numéro :

➔ Féminines (minimum 5 pilotes)

A partir de 16 ans.

Machines d'une cylindrée de 250cc minimum.

Moto Club Artete
15/08/25 au 17/08/25
Lieu dit Roucam 64570 Arette

ARTICLE 4 / CONTRÔLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Contrôle administratif :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter :

- sa licence FFM ;
- son CASM.

Contrôle technique :

Dans le cadre des vérifications techniques, chaque participant devra présenter :

- sa (ses) machine(s) ;
- son équipement **obligatoire** : casque homologué aux normes FIM, vêtement de protection, pantalon, gants, bottes de cuir, protection dorsale et pectorale ;
- **recommandé** : genouillères, coudières et lunettes.

Les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM, en refusant le marquage de la machine.

ARTICLE 5 / RÉCLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite le démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 € pour les 2T et 150 € pour les 4T, qui sera restitué si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 / MÉDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Nom du responsable médical ... **Dr Pierre Gaillard**

Nombre de secouristes **16**

Hôpital le plus proche **Oloron**

Nombre d'ambulance(s) **2**

Temps de trajet (en min) **20**

ARTICLE 7 / LE SITE DE PRATIQUE

Accès :

Nom du site **Lieu dit Roucam**

Adresse **64570 Arette**

Caractéristiques :

Longueur du parcours **230**

Largeur minimum de la piste **6**

Nombre d'OCP* **8**

*Officiels Commissaires de Piste



- **Rappel** : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

VISA DU MOTO-CLUB

DATE: **27/03/25**

[Signature]

Moto Club D'Arette
Hôtel de ville, place des Poilus
64570 Arette

VISA DE LA LIGUE

DATE: **28/03/2025**



Secretariat
LIMOGES

[Signature]

VISA DE LA FFM

DATE: **20/05/2025**

NUMÉRO: **25/0524**



74 Avenue Parmentier
75011 PARIS
01 49 23 77 00
ffm@ffmoto.org
ffmoto.org

[Signature]



Association Moto Club d'Arette

Hôtel de ville d'Arette
Place des poilus 64570 Arette
Tel : 0637415794
Mail : motoclubarette@gmail.com
N° SIRET 83044493100018



PROGRAMME EPREUVE MONTÉE IMPOSSIBLE 2025

Vendredi 15 Aout 2025 : Epreuve Verticross

- 11h à 12h : contrôle technique moto série Verticross
- 13h à 17h : Manches moto série Verticross.
- 17h Podium

- 16h à 19h : Contrôle technique prototype catégorie Proto B

Samedi 16 Août 2025 : Epreuve Proto B

- 1^{ère} manche : 9h00
 - 2^{ème} manche : 10h30
- | |
|-------|
| REPAS |
|-------|
- 3^{ème} manche : 13h00
 - 4^{ème} manche : 15h00
 - 17h Podium

 - 16h à 19h : Contrôle technique prototype championnat de France

Dimanche 17 Août 2025 : Epreuve championnat de France

- 7h30 à 8h00 : Contrôle technique prototype exceptionnel
- 1^{ère} manche : 8h00
- 2^{ème} manche : 10h00

REPAS

- 3^{ème} manche : 14h00
- 4^{ème} manche : 16h00
- 5^{ème} manche prototype (si possible)
- 6^{ème} manche prototype (si possible)
- 18h30 : Podium, remise des prix